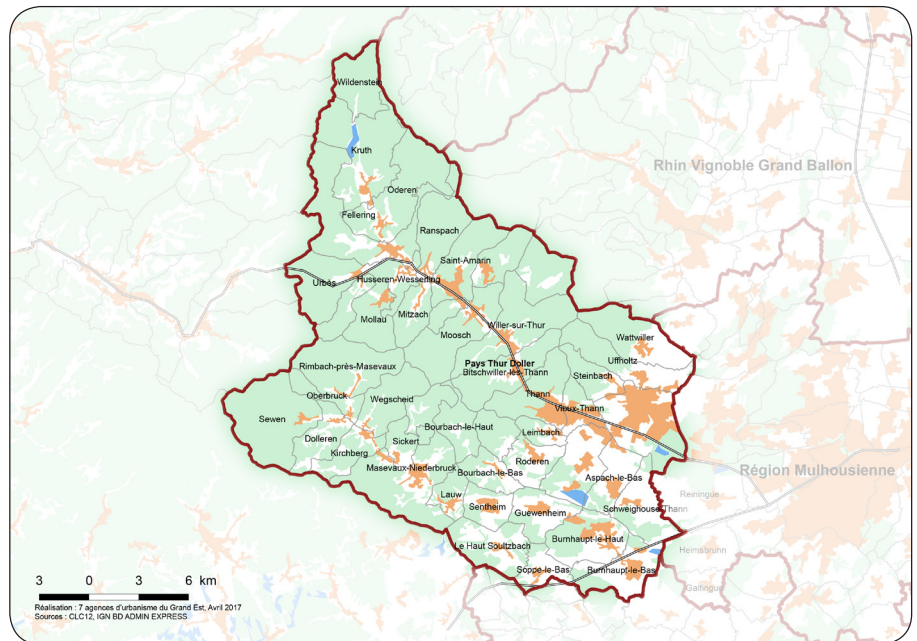


15 SCoT du Pays Thur Doller

CHIFFRES CLÉS

- **3** EPCI
- **46** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **66 982** habitants en 2013
- **22 896** emplois en 2013
- **486** km²
- **39** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT Grenelle approuvé le 18 mars 2014
- **Structure porteuse :** Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - 1 ETP : responsable SCoT/urbanisme
 - 1 Bureau d'études : l'AURM
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
 - Analyse de la compatibilité
 - InterSCoT
 - Suivi des dynamiques territoriales : observatoire foncier et logement
 - Mise en place de scénarii d'urbanisation dans le respect des objectifs du SCoT
 - Communication à destination des élus
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2012-2024 (12 années)

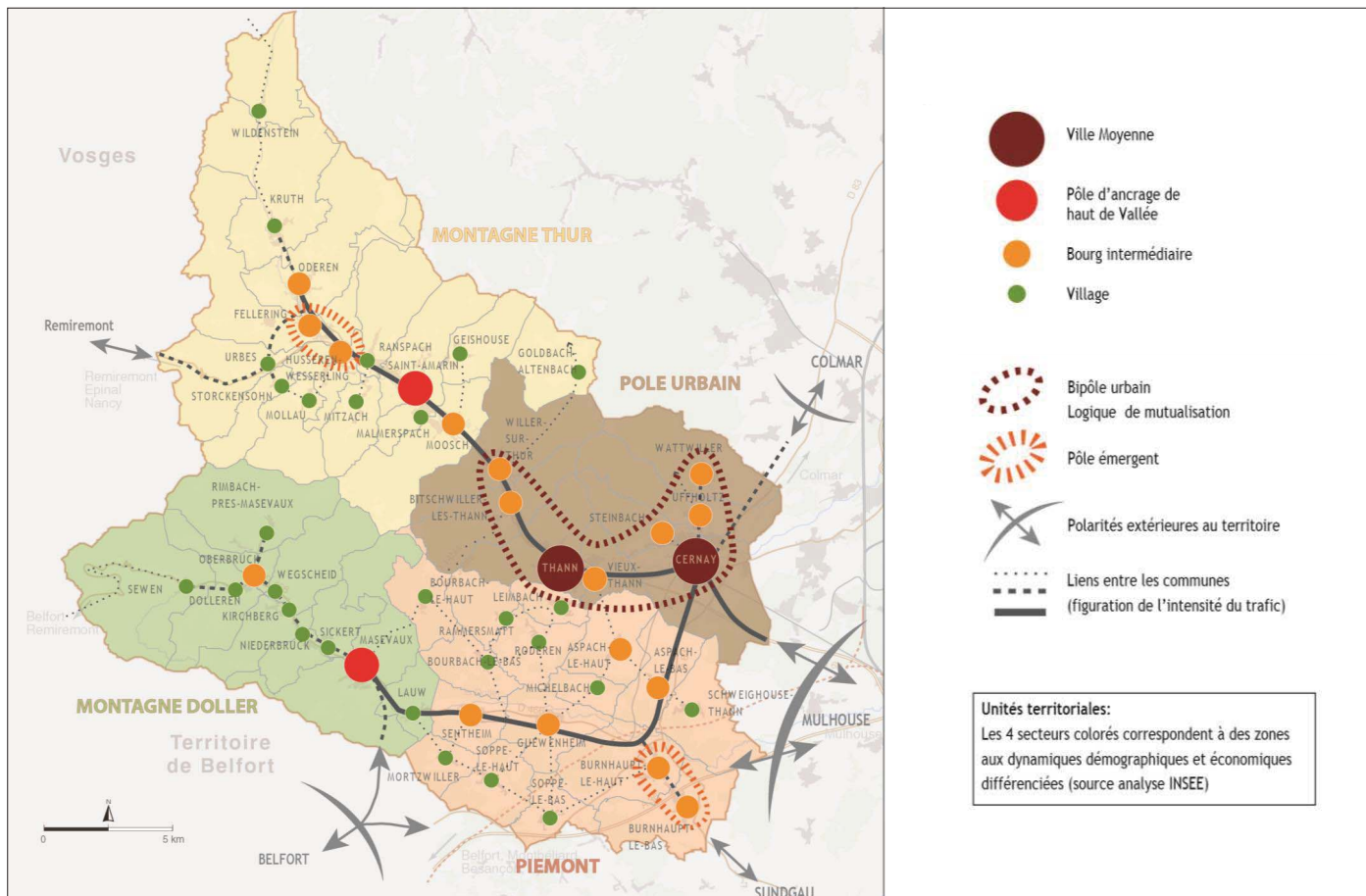
ARMATURE TERRITORIALE

> Ce que dit le PADD

- Assurer un maillage territorial cohérent des vallées de la plaine
- Définir un niveau de rayonnement des villes et des villages

> Orientations/Objectifs du DOO

- La déclinaison des objectifs du SCoT dans chaque chapitre du DOO, se fera de manière à :
 - conforter les **villes moyennes (Thann et Cernay)**. Elles reçoivent préférentiellement les équipements structurants pour le territoire, ainsi que l'offre en commerce la plus étendue. Ce bipôle urbain, de par sa situation, devient le support majeur de développement d'activités mais aussi du développement résidentiel afin de réduire les obligations de déplacements des habitants
 - renforcer les **deux bourgs-centres des hauts de vallées ou pôles d'ancrage (St Amarin et Masevaux)**. Les pôles d'ancrage développent leur caractère structurant en prévoyant les équipements et services pour leurs besoins propres mais aussi au niveau supérieur pour répondre aux besoins des autres communes plus rurales
 - affirmer les **bourgs intermédiaires** : ce sont les villages présentant un certain niveau de services (notamment Sentheim, Guewenheim, Moosch, Bitschwiller-lès-Thann, etc.). Ils ont vocation à se renforcer en termes de services faisant bénéficier les autres villages proches
 - conforter les **villages** dans leur contexte rural qu'ils se trouvent en secteur de plaine, de piémont ou de montagne. Les autres communes confortent leur position par le maintien voire une légère augmentation de la population. Les objectifs en termes d'équipements et services seront ajustés en fonction de leurs besoins propres et l'offre accessible à proximité
- Le territoire présente également des fonctionnements multipolaires particuliers dont le développement et les complémentarités doivent être renforcés à leurs échelles respectives :
 - le bipôle urbain regroupant l'agglomération des deux villes moyennes et leurs communes limitrophes
 - les pôles émergents correspondant aux deux bipôles (Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas et Husseren-Wesserling-Fellinging auquel est associé Oderen)



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Contribuer à une dynamique de renouvellement de la population

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT a un objectif de croissance démographique de +0,5% par an entre 2012 et 2024, ce qui correspond à l'accueil de 5470 habitants supplémentaires sur cette période, soit **456 nouveaux habitants par an**

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Produire environ 5 000 logements supplémentaires
- Diversifier les formes et types d'habitat pour répondre aux besoins de tous

> Orientations/Objectifs du DOO

- Afin de répondre à l'évolution de la population, le territoire du SCoT Thur Doller devra se doter de 5093 logements supplémentaires à l'horizon 2024, soit **près de 424 logements par an**
- Les documents d'urbanisme des communes doivent permettre d'atteindre le seuil de densité minimale moyen prescrit **en fonction du niveau de rayonnement de la commune et l'appartenance au secteur «Montagne» ou «Piémont - pôle urbain»**
- Toutefois, il est possible de déroger à cette règle dans le cas où les contraintes de pente, de sol ou d'assainissement le nécessitent et sous réserve de ne pouvoir augmenter la densité dans un autre secteur de la commune pour atteindre le seuil moyen

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha)	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Villes moyennes (Thann et Cernay)	35	212
Pôles d'ancrage	30	109
Bourgs intermédiaires de piémont	25	
Villages de piémont	20	
Bourgs intermédiaires de montagne	20	64 dans le secteur Thur
Village de montagne	15	39 dans le secteur Doller

- Le SCoT se dote d'un objectif minimal de part de logements collectifs et individuels à réaliser par rapport à l'ensemble des logements construits en fonction du niveau de rayonnement des communes :

	Part des collectifs et intermédiaires	Part de l'individuel
Villes moyennes	75%	25%
Pôles d'ancrage haut de vallées	50%	50%
Bourgs intermédiaires - Piémont/ pôle urbain	45%	55%
Bourgs intermédiaires - montagne	30%	70%
Villages - Piémont	30%	70%
Villages - montagne	20%	80%

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Renforcer la compétitivité et l'identité économique du territoire et ses quatre filières spécifiques : bâtiment durable et énergies renouvelables, industries propres, textiles innovants, technologies de l'information et de la communication
- Équilibrer les fonctions commerciales entre centre et périphéries
- Soutenir une agriculture de proximité et ancrée dans les différents terroirs

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les documents d'urbanisme locaux ainsi que les politiques sectorielles contribuent à poursuivre le développement des activités, à favoriser leur diversité et à assurer la complémentarité des différents secteurs du territoire en :
 - améliorant la fluidité du trafic
 - développant le potentiel de requalification des friches industrielles
 - optimisant l'utilisation du foncier des zones d'activités en piémont
 - assurant la complémentarité avec le tissu économique des territoires voisins
- Le SCoT identifie à son échelle des zones constituant les localisations préférentielles pour le développement commercial
- Les documents d'urbanisme locaux identifieront les espaces agricoles à préserver pour leur valeur agronomique ou fonctionnelle et/ou l'intérêt paysager et environnemental

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Tendre vers un développement touristique durable, valorisant les potentialités patrimoniales du territoire
- Permettre un maillage soutenu de services et d'équipements publics

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT inscrit la poursuite de la mise en oeuvre des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) de niveau massif en cours :
 - la mise en oeuvre de l'UTN existante du Markstein
 - la mise en oeuvre de l'UTN du Ballon d'Alsace
- Le SCoT inscrit des opérations d'accueil et de services touristiques particulières :
 - le crassier de Randspach : accueil d'une résidence hôtelière ou autre activité d'hôtellerie-restauration et une activité de pleine nature, type centre équestre avec les bâtiments liés
 - l'extension de l'offre de gîtes de vacances à Bourbach-le-Haut, secteur des Buissonnets
 - le projet de village Hébergement locatif léger à Thann

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Maîtriser l'étalement, optimiser la consommation foncière à destination de l'habitat, des activités et des équipements

> Orientations/Objectifs du DOO

- La construction en densification doit être privilégiée. cette approche doit permettre de réduire les besoins en extension et donc de prévenir la disparition des terres agricoles et naturelles
- Le SCoT limite la consommation foncière en extension à 352 hectares jusqu'à 2024 pour l'ensemble du territoire, soit près de 30 hectares par an

	Consommation foncière 2002-2007 (nb ha/an)	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses,...)
Habitat	31	15	Non déterminé
Activités (tourisme, commerce et économie)	23	14	
Total	54	29	

- Les secteurs d'extension urbaine, tels que définis dans les documents d'urbanisme locaux, sont à situer de manière à promouvoir un fonctionnement urbain efficace, économe (en termes de ressources foncières, de maintien des centres villes et villages, de déplacements, de réseaux, de services...) et harmonieux (paysages et sites)

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Conforter l'armature principale des transports collectifs de chaque vallée en lien avec les territoires voisins
- Organiser les rabattements et favoriser l'intermodalité
- Améliorer et sécuriser la circulation sur l'axe de la vallée de la Thur ainsi qu'en entrée de la vallée de la Doller
- Promouvoir un urbanisme qui contribue à la réduction des besoins en déplacement et des émissions de GES
- Faciliter l'usage des alternatives aux déplacements en voiture individuelle

> Orientations/Objectifs du DOO

- Afin de répondre à la nécessaire montée en puissance et à la meilleure coordination des transports collectifs sur le territoire, qui nécessitent une approche globale, il convient de mettre en place une véritable stratégie dans le domaine, à l'échelle Pays Thur Doller. La stratégie globale consiste à :
 - dans la vallée de la Thur : mettre en valeur le potentiel existant de la desserte ferrée, tram-train et TER. Les villages du piémont et ceux éloignés de la desserte ferrée pourront bénéficier d'autocar ou de navettes
 - dans la vallée de la Doller : développer fortement la desserte autocar dans un premier temps et préparer la réactivation de la desserte ferrée dans un deuxième temps. Développer parallèlement un TAD complémentaire qui assure également le lien entre les deux vallées au niveau du piémont
- Toutes les emprises et infrastructures ferrées, exploitées ou non, qu'elles soient dédiées au transport de voyageurs ou au fret de marchandises, sont conservées. Elles font l'objet d'une inscription particulière dans les documents d'urbanisme locaux qui interdit la dépose des rails et rend inconstructibles ces emprises
- Le territoire présente plusieurs points nécessitant un aménagement permettant d'améliorer les conditions de circulation. Sont ainsi inscrits dans le SCoT les projets suivants :
 - la déviation de la RN66 entre Bitschwiller-lès-Thann et Willer-sur-Thur
 - l'aménagement du rond-point de Kerlenbach
 - le projet de liaison routière ouest entre Leimbach et Vieux-Thann
 - le réaménagement du secteur d'échange A36 pont d'Aspach (Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas)
- La desserte performante en transports collectifs (qu'elle soit existante ou projetée) pourra être un des critères de localisation des nouveaux équipements et des nouveaux quartiers d'habitation.
- Dans les secteurs situés autour des gares existantes et programmées, le SCoT attribue un objectif de 5 logements par hectare supplémentaires par rapport aux seuils de densité minimale prévus

TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

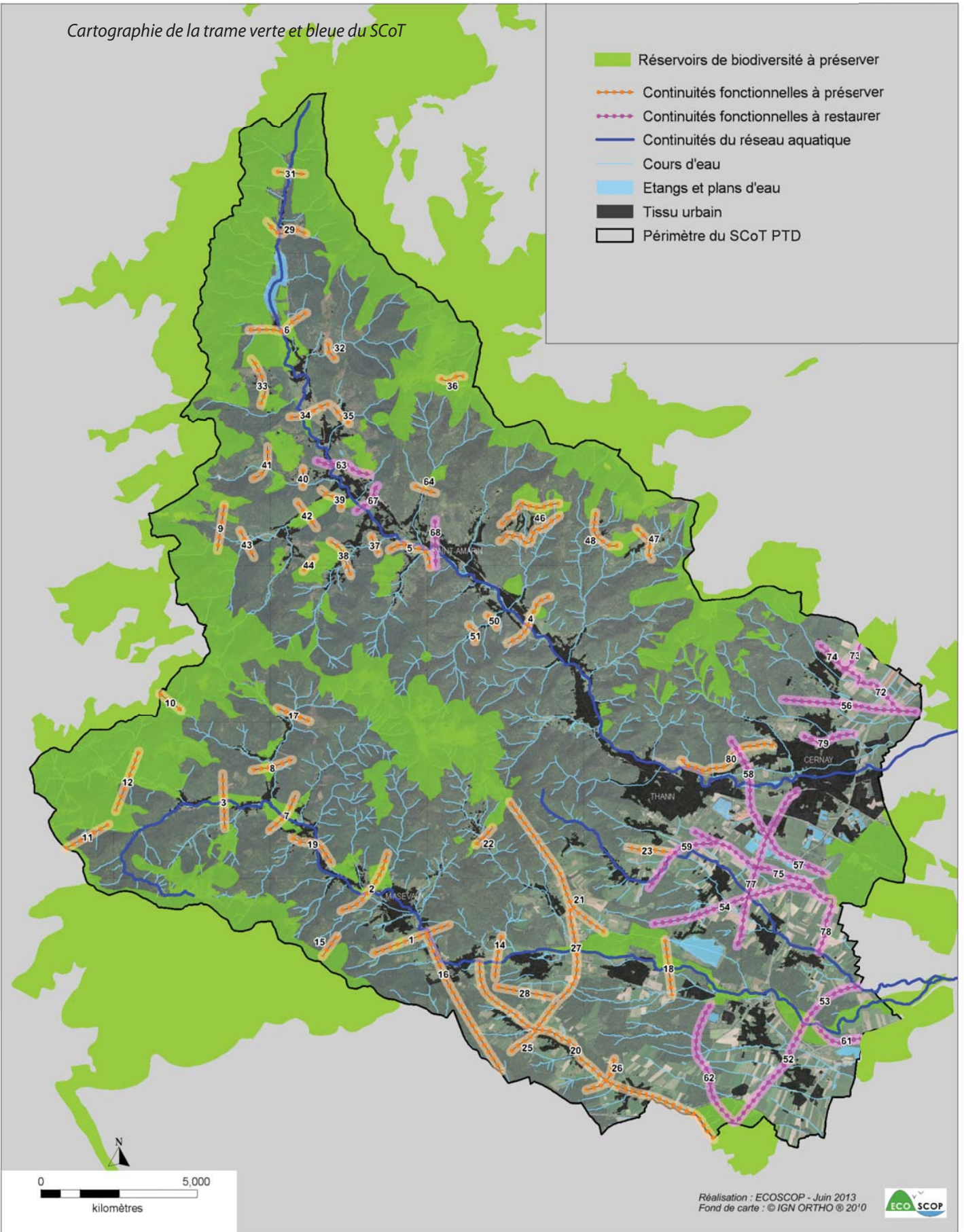
- Protéger et renforcer la biodiversité locale et la TVB tout en permettant le développement du territoire
- Préserver les zones humides

> Orientations/Objectifs du DOO

- Préserver les réservoirs de biodiversité (grandes entités forestières et de prairies) repérés sur la carte de la TVB en les délimitant de façon plus précise au niveau communal lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux
- Préserver les continuités écologiques fonctionnelles existantes
- Préserver les éléments arborés qui servent de supports à certaines continuités (rôle de relais et de pas japonais), par une identification ou un classement spécifique dans les documents d'urbanisme
- Le SCoT préserve et protège les zones humides remarquables dans l'Etat Initial de l'Environnement. Les documents d'urbanisme locaux délimiteront celles-ci afin de les préserver, de gérer de façon adaptée leur spécificité, et d'assurer leur dynamique fonctionnelle

Cartographie de la trame verte et bleue du SCoT

- Réservoirs de biodiversité à préserver
- Continuités fonctionnelles à préserver
- Continuités fonctionnelles à restaurer
- Continuités du réseau aquatique
- Cours d'eau
- Etangs et plans d'eau
- Tissu urbain
- Périmètre du SCoT PTD



Réalisation : ECOSCOOP - Juin 2013
Fond de carte : © IGN ORTHO © 2010



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Répondre aux enjeux de l'efficacité énergétique du bâti existant et du bâti neuf
- Maîtriser les dépenses et les besoins en énergie
- Développer les énergies renouvelables

> Orientations/Objectifs du DOO

- *La politique locale de l'habitat traduit en termes d'actions et d'outils financiers les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans les secteurs présentant le plus fort potentiel de rénovation*
- *Les documents d'urbanisme locaux devront impulser et permettre la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les projets. Ils étudieront la possibilité d'utiliser des outils réglementaires tels que le conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs à des critères de performance énergétique*
- *Les documents d'urbanisme locaux (OAP et règlement) doivent devenir l'outil privilégié pour développer et proposer localement des solutions techniques visant à promouvoir des bâtiments économes en énergie (au minimum RT2012), un urbanisme durable et à favoriser des modes de transport alternatif*
- *Le SCoT prescrit d'intégrer le principe d'économie d'énergie dans le développement et l'aménagement du territoire*
- *Le SCoT accompagne les projets et le développement des ressources énergétiques locales. Sous réserve du respect des préoccupations environnementales, paysagères et patrimoniales, le SCoT soutient :

 - le développement et la structuration de la filière bois-énergie / la mutualisation des gisements à l'échelle du territoire Thur Doller
 - la production photovoltaïque, solaire thermique et éolienne
 - l'hydroélectricité*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Prévenir et circonscrire les risques naturels
- Limiter l'exposition des personnes aux risques et nuisances
- Renforcer les dispositifs de prévention et d'évacuation de la population et des pollutions liés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme locaux et les projets d'urbanisme*
- *Prendre en compte les risques de coulées de boue et promouvoir les pratiques agricoles limitant ce risque*
- *Prendre en compte les zones exposées au bruit et aux risques technologiques. Les périmètres de danger définis dans les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) seront pris en compte*
- *Pour mieux connaître les risques liés au ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain ou périurbain issues des différents bassins versants, des études devront être engagées au niveau de ces bassins afin de définir les mesures à mettre en oeuvre préalablement à l'urbanisation de ces secteurs sensibles*
- *Des contraintes d'urbanisme sont définies pour les secteurs localisés le long des infrastructures de transport pour les Transports de Matières Dangereuses (TMD). Les documents d'urbanisme locaux des communes concernées devront les respecter dans leur règlement, et intégrer les évolutions réglementaires*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- Paysage, Friches et réduction de la consommation foncière

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Le SRADDET est-il un moyen de contractualisation avec la Région Grand Est (RGE) ?
- Le SRADDET peut apparaître comme une opportunité de réintroduire des partenariats indispensables dans les SCOT et notamment l'Etat.
- La question de l'interterritorialité avec les régions voisines et les enjeux qu'elle soutend (tourisme, économie, accessibilité ...)
- La volonté transfrontalière est présente dans les SCoT du Haut Rhin mais est diffusée dans les thématiques Mobilités, Habitat, Economie d'où des visions partielles du fait transfrontalier dans les SCOT.
- L'identification/le recensement du foncier à vocation économique le plus stratégique au niveau départemental et régional. Dans beaucoup de SCOT des enveloppes globales sont identifiées mais pas territorialisées. Une réflexion globale sur le foncier économique devrait être posée dans le Haut Rhin qui pourrait mener à une stratégie Sud Alsace et au-delà.
- La question de l'accessibilité (passage) du massif des Vosges, de ses enjeux touristiques et économiques se posent dans la plupart des SCoT.
- Les transports et particulièrement la problématique des grands axes routiers GCO, A35 (pollution, congestion automobile ...).

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ?

- Les plus fortes convergences s'expriment à travers : les TVB, la limitation de la consommation foncière, la plus-value de la ruralité et le commerce, l'armature commerciale du Haut Rhin est à dessiner même si le sujet peut être délicat.

Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- L'Euroairport, les ports, les transports
- Le tourisme
- La transition écologique et économique : les enjeux de diminuer les émissions de CO2 risquent d'entraîner une surconsommation d'électricité (les constructeurs automobiles misent sur une production de 40 à 50% de voitures électriques)
- Les plans climat énergie et la question des déchets
- Les friches et le renouvellement urbain

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- L'agglomération trinationale de Bâle revêt un caractère particulier pour la RGE
- Les territoires concernés par les axes routiers et ferroviaires Nord/Sud
- La complémentarité entre centres urbains et ruraux pour former un système cohérent (relations ville/campagne : bassin de producteurs qui alimentent des bassins de consommateurs)

Synthèse réalisée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, 33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71
Janvier 2017

Cartographies : Ludovic Hoerd, SIGiste

Analyse et rédaction : Jennifer KEITH, cheffe de projet et Floriane KLING, assistante chargée d'études
jennifer.keith@aurm.org - 03 69 77 60 82

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.